



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20240226-DCM2024_1_3B-DE

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à SINIC Aurélie, GOURVES Muriel à CARIOU Philippe, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine

ABSENTE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Monsieur ARZUR Yvon

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 14
DATE DE LA CONVOCATION : 20 FEVRIER 2024
DATE D'AFFICHAGE : 21 FEVRIER 2024

DCM N°2024-1-3

Objet : TARIFICATION SOCIALE CANTINE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2021-3-2 en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a instauré la tarification sociale au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2021/2022.

Dans le cadre de la tarification sociale, une convention triennale a été signée avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, l'Etat s'engage à verser une aide de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€ (sous réserve de la disponibilité des crédits).

Considérant que la convention signée le 5 juin 2021 arrive à terme, il conviendrait de la renouveler.

Pour information, le montant de l'aide s'élève à

- 19 815 € en 2022
- 23 430 € en 2023

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » et tous documents relatifs à la question.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

